

DAJI/2018/Décision/Tarifs/46

Décision portant approbation du tarif d'inscription
au colloque «Rdv du droit de la protection sociale»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,

DECIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « Rdv du droit de la protection sociale » organisé par
le Centre de Droit Social (CDS).

Ce colloque aura lieu le 20 novembre 2018 à la faculté de Droit et de Science Politique.

Le tarif d'inscription s'élève à :

- 50,00 € HT,
- Gratuite pour les étudiants et enseignants d'AMU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 septembre 2018


Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université

